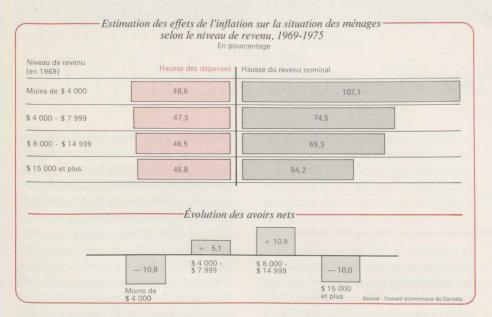
les ménages relativement jeunes de la classe moyenne et aisée qui ont investi dans l'immobilier avant 1969 ou au début de la période inflationniste.

Les salariés canadiens ont vu grimper rapidement leurs revenus nominaux, mais la question est de savoir si, à faire la course contre l'inflation, ils ont réalisé des gains réels. De 1953 à 1973, la hausse réelle des salaires hebdomadaires movens obtenue par les travailleurs a varié de 1 p. 100 à 6 p. 100 par an, ce qui correspondait à peu près à l'augmentation annuelle de la productivité (2). La flambée inflationniste de 1973 et 1974 a amputé le pouvoir d'achat des salaires et, dans certains secteurs, les revenus réels ont fléchi. Par ailleurs, les accords de salaires ont beaucoup varié au sein d'un même secteur. Dans la plupart des entreprises industrielles, les

En ce qui concerne les retraites, il est difficile d'évaluer exactement les pertes subies en raison de la hausse du taux de l'inflation, mais comme, en dehors du régime de la fonction publique fédérale, il existe peu de régimes qui comportent l'indexation des prestations, bien que certains employeurs relèvent les prestations qu'ils versent pour compenser le taux d'inflation, il apparaît que les retraités ont vu leurs revenus s'amenuiser du tiers de leur pouvoir d'achat de 1969 à 1975. Il n'est donc pas étonnant que les contributions aux régimes de retraite aient beaucoup augmenté ces dernières années, afin de porter les revenus des retraités à des niveaux plus convenables, parallèlement à la progression des taux de salaire sur lesquels se fondent les prestations de retraite.



hausses ont été très modérées, mais certaines sociétés ont accordé à leurs personnels des augmentations considérables. Il en est résulté un élargissement de certains écarts traditionnels entre les salaires ainsi qu'une recrudescence des anticipations, des pressions pour le rattrapage salarial et des tensions dans les relations de travail. Tous ces facteurs se sont manifestés dans les négociations au cours de l'année 1975 malgré le ralentissement de l'activité économique.

Les difficultés que doivent affronter les entreprises ont, dans une certaine mesure, grandi avec l'accélération du rythme de l'inflation. Celleci a accru le taux d'imposition effectif des bénéfices des sociétés en diminuant la valeur réelle des provisions pour amortissement. L'inflation a aussi gonflé les revenus nets imposables, car les méthodes de calcul des coûts ne sont fondées que sur le prix d'achat initial des biens intermédiaires et non sur leur coût de remplacement. Les répercussions de l'inflation sur les sociétés n'ont cependant pas été à sens unique. L'inflation a fait baisser la valeur réelle des dettes, de sorte que les entreprises qui étaient débitrices à court terme ou à long terme ont enregistré des gains réels sur les dettes et sur les intérêts financiers versés chaque année aux créanciers. Il s'est donc produit, ici encore, un transfert de richesse des prêteurs vers les emprunteurs. Le Conseil économique estime que le montant des gains ainsi réalisés a atteint près de 900 millions de dollars canadiens en

En ce qui concerne les pouvoirs publics, au niveau fédéral et au niveau provincial, l'inflation s'est traduite par un accroissement des recettes fiscales. En effet, le caractère progressif des impôts directs sur le revenu donne lieu à une distorsion d'origine inflationniste qui se traduit par des recettes fiscales supplémentaires: les particuliers et les sociétés se retrouvent dans des tranches de revenu nominal soumises à de plus hauts taux d'imposition et ils réalisent de nouveaux gains nominaux de capital, également imposables. L'indexation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques introduite en 1973 a certes amoindri cette distorsion - on estime que, sans indexation, l'inflation aurait ajouté 3 milliards de dollars (hausse de 17 p. 100) aux recettes fiscales de 1976 - mais, étant fondée sur le coût de la vie des années antérieures, l'indexation ne parvient pas à éliminer cette distorsion lorsque le taux d'inflation augmente. Quant à l'impôt sur les sociétés, il n'est pas indexé: le surplus de recettes fiscales perçu en 1974 par suite de l'inflation a dépassé 2,6 milliards de dollars.

## Hausse des coûts

Analysant les répercussions de l'inflation sur les coûts de production, le Conseil économique juge futile de vouloir attribuer à l'un ou à l'autre des agents économiques la responsabilité des pressions inflationnistes, puisque les majorations des marges bénéficiaires sont suivies d'augmentations salariales, suivies ellesmêmes de hausses des prix et ainsi de suite. Il ne s'agit pas cependant de nier l'importance de la conjoncture:

<sup>2.</sup> La hausse réelle des salaires se mesure par la différence entre l'accroissement des salaires nominaux et l'augmentation du coût de la vie.